



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

Rencontre sur le suivi des préconisations, en présence de l'élu, Gilles NAMUR,
et de la responsable du Pôle Eau, Manon LOCATELLI

Mardi 12 novembre 2024 de 18h à 20h30 (à l'Hôtel de Ville)

Les participant-es

Pour la Ville de Grenoble :

Gilles NAMUR, Adjoint aux Espaces publics, Nature en Ville, Biodiversité et Fraîcheur, Végétalisation;
Manon LOCATELLI, responsable du Pôle Eau ; et Fanny SIMON, Chargé de mission Démocratie locale

Pour le panel citoyen (9 personnes présentes):

Frédéric BELFIORE, Guy BERLIOUX, Fabienne BRISSYGHADOUT, Christine CAPELLI VICHERD, Jean-Pierre CHARRE, Jérôme LAFRANCESCHINA, Anne LEMBA, Michel VOILIN, Maria SANCHEZ

1. Objectifs

Cette réunion a été proposée par l'élu référent de l'atelier, Gilles Namur, pour porter réponses aux préconisations citoyennes issues de cet atelier de projet, conformément aux engagements pris par la Ville.

C'est une première étape dans le suivi des préconisations, dont certains points doivent être approfondis avec d'autres directions (ex : Directions de l'éducation et la jeunesse, de la santé publique et environnementale). Certains sujets nécessitent plus de temps d'analyse. Cette rencontre a donc pour objectif de donner des premiers éléments de réponse aux préconisations citoyennes.

Le compte-rendu de cette rencontre sera rendu public sur la plateforme participative Volontairesdegrenoble.fr, en tant que feuille de route de suivi des préconisations.

2. Premiers éléments de réponse aux 16 préconisations

Le Rapport de préconisations, avec le détail des actions proposées est accessible ici : grenoble.metropoleparticipative.fr/314621-atelier-de-projet-acces-a-l-eau-a-grenoble.htm

Par ailleurs, est annexée à ce compte-rendu, la présentation ayant servi de support aux réponses apportées au panel citoyen lors de cette rencontre. Ce document est à considérer comme un « **document de travail** ». Les éléments surlignés en jaune dans ce document sont des informations communiquées oralement et ajoutées post-réunion sur le support écrit (par souci de lisibilité et clarification).



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

Préconisations du panel citoyen	Premiers éléments de réponses de la Ville de Grenoble (VdG)	Retours des participant-es
Thématique 1 : « Bornes à eau potable, toilettes publiques et fontaines ornementales : répartition géographique et accessibilité ; accès à l'eau pour les animaux. »		
1. Réaliser un diagnostic territorial de l'accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble Priorité 1	<p>Réaliser un inventaire et cartographier les fontaines à eau, toilettes publiques et fontaines ornementales (y compris celles hors d'usage ou non répertoriées) : Cette carte (répertoriant les bassins, brumisateurs, fontaines, toilettes publiques...) existe mais elle doit être mise à jour et n'a pas vocation actuellement à être publique, s'agissant d'un outil de travail pour le service. => La Ville s'engage à mettre à jour régulièrement (1 fois par an minimum) cette carte et à étudier un format public de cette carte, reprenant ces informations et accessible sur le site de la Ville</p> <p>Accessibilité et Application Ici toilettes: L'accessibilité des sanitaires pour les femmes et personnes à mobilité réduite (PMR) est déjà visible sur l'application « Ici Toilettes » lancée en 2024, permettant de géolocaliser les sanitaires avec un QR code. => La Ville s'engage à renforcer la communication concernant cette application, l'initiative étant récente et encore peu connue du grand public.</p> <p>Accessibilité des fontaines à eau Bayard : (95 % des fontaines de Grenoble) La VdG a conscience que l'accès PMR est très limité sur ce type de fontaines. Actuellement, la VdG lance un benchmark pour avoir des fontaines qui répondent à ces critères : accessibilité pour les PMR, les enfants, les animaux et économe en eau. Trois premiers prototypes de fontaines nouvelles générations, conçus en partenariat avec l'ENSAG sur ces critères, ont été expérimentés depuis le printemps 2023 sur la place Victor-Hugo, dans l'allée des Romantiques (quartier Vigny-Musset) et dans le parc des Champs-Élysées/Bachelard (voir ici). Mais suite à des dysfonctionnements constatés, cet essai n'est pas concluant, et la VdG relance une étude de marché pour expérimenter de nouveaux modèles. => Suite aux clarifications demandées au panel lors de cette rencontre, la Ville s'engage à remplacer les fontaines Bayard par des fontaines nouvelles générations dès dysfonctionnements importants constatés sur une fontaine Bayard ou lorsqu'il faut en créer une nouvelle.</p> <p>Plan pluriannuel de réfection des bornes à eau potable : Il existe à la Ville de Grenoble un seul plan pluriannuel de révision des fontaines, divisé en 2 axes: → Fonctionnement : 600 000€ (augmentation de 9 % par rapport à 2023) → Investissement : 950 000€ (augmentation de 72 % par rapport à 2023, en raison d'importants travaux de rénovation de fontaines) => Ce budget d'investissement est dédié uniquement à la rénovation Dans ces 2 lignes budgétaires, n'est pas comptabilisé le budget des autres directions alloué à la création de nouveaux points d'eau (ex : Place aux enfants ; création d'un nouvel espace public, type Flaubert, ou de requalification urbaine) Pour plus de détails, voir le document de travail (« Presentation_Retours préconisations - Atelier EAU 2024 ») présenté lors de cette rencontre et annexé à ce compte-rendu (page 3)</p>	<p>=> Suite à une demande de clarification de la Ville (remplacement immédiat de toutes les fontaines Bayard ou progressif selon leur vétusté et leur création), les participant-es précisent que cette demande de remplacement ne concerne pas toutes les fontaines à eau Bayard, mais les nouvelles bornes fontaines ainsi que celles qui dysfonctionnent, et éventuellement celles qui sont jugées « moches »</p> <p>=> Les participant-es souhaitent que le panel citoyen puisse recevoir les propositions des fontaines nouvelle génération, une fois l'étude de marché clôturée, avec possibilité de donner son avis sur ces prototypes.</p>



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

Les projets de rénovation de fontaines ornementales :

21 fontaines sur 34 ont été mises en fonctionnement en avril 2024 ; 15 étaient fonctionnelles en septembre 24 (cf. tableaux présentés lors de la rencontre, en annexe pages 4 et 5).

6 fontaines ont en effet connu des dysfonctionnements, des problématiques techniques au cours de la saison 2024 nous contraignant à les arrêter : problématiques de pompe hors service, d'horloge, de flotteur, de fuite ou encore une vandalisation. A cela se sont ajoutées des difficultés en Ressources Humaines ne permettant pas le suivi et les réparations nécessaires pendant l'été.

Pourtant beaucoup d'actions avaient été entreprises par la Ville ce printemps pour remettre en eau les fontaines, et finalement le bilan est loin d'être satisfaisant suite aux pannes qui n'ont pu être réparées au fur et à mesure, reconnaît la Ville.

Certaines fontaines fermées depuis très longtemps, trop vétustes ou ayant totalement disparue (ex : celle du Plateau), ou encore ayant été remplacée par un brumisateur (ex : celle de la place Saint-Bruno) n'apparaissent pas dans la liste des fontaines en fonction ou à rénover.

Par ailleurs, la Ville informe d'une difficulté particulière concernant la « fontaine à boules » (Alsace Lorraine) remise en eau en 2023 : la maintenance au quotidien de cette fontaine est très difficile, en raison des ajutages (tuyaux) constamment bouchés (par le pollen, la poussière, ...). Pour la maintenir en fonctionnement, cela nécessiterait 50 % du temps de travail d'un agent uniquement pour entretenir cette fontaine => La Ville réfléchit actuellement sur le devenir de cette fontaine, qui pourrait être totalement transformée. À ce jour, le projet doit être mis à l'étude Pour la saison 2025, sont prévus la rénovation des Jets d'eau et du miroir d'eau de l'Esplanade Alain Le Ray ; la fontaine de Victor Hugo ; un projet de réaménagement de la Fontaine des Boules, la réhabilitation des vasques Montorge (transformation du circuit hydraulique ouvert en circuit hydraulique recyclé et rénovation des vasques en pierre), ainsi que la réparation de la fontaine de la Gare.

=> Au regard du patrimoine qui augmente (création de 10 bornes fontaines/an environ, l'ouverture de nouvelles fontaines (environ 2/an) auxquelles s'ajoute la création de sanitaires (environ 3/ans), la Ville va réorganiser son Pôle Eau pour absorber la charge de travail supplémentaire en maintenance.

Identifier et combler les secteurs déficitaires

La Ville hérite d'un patrimoine qui s'est développé de manière très déséquilibré sur le territoire.

La municipalité réaffirme sa volonté de restaurer les fontaines patrimoniales qui sont principalement situées proche du Centre-ville. Dans les autres secteurs, elle ne crée pas de nouvelles fontaines ornementales (qui sont peu pourvoyeuses de fraîcheur), mais s'engage à aménager une aire de fraîcheur conséquente/secteur.

Quant au déficit des points d'eau sur les secteurs Sud, cela nécessite une analyse plus approfondie avec le panel citoyen, pour identifier les zones qu'ils ont identifiées comme déficitaires car il peut y avoir divergence sur cette analyse.

La Ville de Grenoble est en tout cas attentive à cet équilibre lors d'installation de nouveaux points d'eau, à l'exception d'opération de (ré)aménagement d'espaces publics qui peuvent créer des opportunités de création d'un nouveau point d'eau.

(Ex : Aménagement des Places aux enfants avec un point d'eau ; Chrono-vélo et création de nouveaux points d'eau à proximité, Réaménagement de la Place de Metz, etc.)

=> La Ville s'engage à revenir vers le panel citoyen, après mise à jour de la cartographie, en vue de cibler les zones manquantes identifiées par le panel.

=> Un participant attire l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'une préoccupation majeure de l'atelier, et que les réponses données par la Ville à ce sujet sont incomplètes. La question se posait également en termes de priorisation pour combler les secteurs déficitaires, sans attendre des opérations de réaménagement.



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

<p>2 - Créer une nouvelle cartographie</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Cette cartographie existe déjà pour l'exploitation du Service, même si elle reste à actualiser (cf. réponse ci-dessus). Par contre, la Ville convient qu'il faudrait mettre en place un outil visible et ludique, avec possibilité de géolocaliser facilement les équipements et assurer une comptabilité sur smartphone.</p> <p>Cela nécessite de faire appel à un prestataire, à l'image de l'application « <i>Ici toilette</i> ».</p> <p>=> En solution intermédiaire, la Ville étudie la mise en ligne d'une carte simplifiée, sur le site de la Ville</p> <p>=> Parallèlement, la Ville s'engage à lancer, sous un an, une étude de marché pour le développement d'un outil plus interactif et facile d'accès, tel que l'application <i>Ici Toilettes</i>, intégrant les coûts de sa maintenance.</p> <p><i>À noter que la difficulté n'est pas tant celle de créer cette cartographie mais d'assurer une mise à jour régulière de l'état de fonctionnement des fontaines (les outils collaboratifs sont un levier permettant cette mise à jour régulière). Il faudra également bien identifier les équipements qui doivent être géolocalisés dans cette cartographie (bornes fontaines, fontaines ornementales, brumisateurs, ...)</i></p>	<p>=> Une participante suggère a minima de mettre un QR code sur les bornes fontaines renvoyant à la carte mise en ligne sur le site de la Ville.</p> <p>=> La Ville étudie cette piste de travail également</p>
<p>3 – Créer une version papier sous forme de dépliants pour les personnes en situation de fracture numérique</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Cette carte existe déjà via la Carte Fraîcheur actualisée en 2024. La Ville reconnaît les limites de cette carte (mise à jour déjà obsolète, difficultés à la lire). Elle permet néanmoins d'identifier les lieux climatisés, les points d'accès à l'eau, etc. et est largement diffusée (Maisons des Habitant-es, Hôtel de Ville, Bibliothèques, Musées de Grenoble, Maison de la vie associative et citoyenne, EHPAD, ...).</p> <p>La Ville est d'accord pour élargir la diffusion, notamment via de l'affichage sur des panneaux existants. Elle souligne la limite de la version papier qui est très rapidement obsolète après publication, et dont les impressions papiers en grande quantité sont souvent jetées avant même d'être lues.</p> <p>=> La Ville s'engage à contacter le SMMAG pour leur adresser une demande d'affichage de cette carte sur les arrêts de tram et bus. Elle va également engager une réflexion pour créer une carte sectorisée plus lisible.</p> <p>Elle ne souhaite pas en revanche élargir la diffusion dans les commerces, en raison du nombre de papiers consommés pour un résultat jugé limité (beaucoup de prospectus dans les commerces qui sont jetés sans être lus)</p>	<p>=> Les participant-es précisent qu'ils souhaiteraient la diffuser sur des lieux ouverts : affiches sur les arrêts de bus, de tram, parcs, ...</p>
<p>4 - Mettre en place un design actif (nudge) pour faciliter la localisation des points d'eau sans support numérique ou papier</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Cette proposition n'est pas retenue par la Ville en raison de la « pollution visuelle » que cela engendrerait.</p> <p>En revanche, la Ville peut envisager un affichage sur les panneaux VOX (Totem installé sur l'espace public avec la communication de la Ville) et à l'entrée des parcs. À noter que l'affichage sur les panneaux VOX sera de fait temporaire, les affiches ayant vocation à changer régulièrement.</p> <p>=> La Ville s'engage à travailler sur ces propositions, avec une estimation du coût que cela représenterait</p>	
<p>5 - Créer une application numérique intégrant la carte</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Ce projet est à l'étude, à l'image de l'application <i>Ici Toilettes</i>, tel qu'évoqué dans la réponse à la préconisation n°2</p>	



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

<p>6 - Améliorer le signalement des dysfonctionnements des équipements publics</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Cela est déjà possible pour les sanitaires via l'application « <i> Ici Toilettes </i> » qui permet aux habitant-es de signaler un dysfonctionnement. Mais à ce jour, les personnes identifient encore mal cette application et ses fonctionnalités, lancée en septembre 2024.</p> <p>Il faut donc dans un premier temps renforcer la communication sur cette application, pour qu'elle soit mieux identifiée par les grenoblois-es, et voir ensuite pour la dupliquer sur d'autres « données » type bornes fontaines (cf. réponse préconisation n°1)</p> <p>À noter néanmoins que la difficulté n'est pas tant la remontée d'information (qui arrive par le biais du Fil de la Ville, les retours des Maisons des habitant-es, les remontées des agent-es de terrain, ...), qu'assurer la maintenance de la fontaine une fois le dysfonctionnement signalé.</p> <p>Ex : la campagne hivernale a permis de réparer les dysfonctionnements des bornes fontaines à eau, mais pendant l'été les nouveaux dysfonctionnements identifiés n'ont pas pu être résorbés du fait d'un manque de ressources humaines sur cette période et de difficultés techniques.</p> <p>Quant à la question du signalement des dysfonctionnements par les agent-es de terrain, cela est fait en grande partie, mais il y a beaucoup de missions et d'urgence à gérer pour les agent-s de terrain qui ne peuvent pas toujours assurer cette veille. Les retours des utilisateurs-trices sont donc des indications précieuses pour compléter les informations reçues par les agent-es de terrain.</p>	<p>=> Un-e participant-e fait part de son étonnement sur le fait que ce soit aux utilisateur-trices de signaler les dysfonctionnements et non pas les agent-es de terrain de la Ville.</p>
<p>7 - Renforcer la gouvernance pour développer l'accessibilité et la maintenance des points d'eau publics</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Actuellement, il existe déjà un adjoint au maire dédié à l'eau ; c'est une nouvelle délégation créée en 2020 assurée par l' élu G. Namur. Un temps de travail important est consacré au suivi des dossiers Eau et fraîcheur. Il serait difficile, au regard de l'ensemble des délégations à suivre, d'envisager une délégation unique sur ce sujet.</p> <p>En revanche, le sujet est davantage l'organisation et les moyens mis à disposition du Service qui aujourd'hui ne permettent pas de suivre les dossiers au-delà de l'exploitation. Cela est d'autant plus problématique au regard de l'augmentation du nombre d'installations Eau (fontaines, bornes fontaines, ...) qui accroît de fait la charge de travail en termes de maintenance de ces équipements.</p> <p>Une réorganisation du Pôle Eau est en ce sens en cours, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Pôle dédié à la maintenance des équipements et du patrimoine existants - Un Pôle dédié aux projets « Eau et ombre », en vue de « Penser l'eau dans la ville », les questions de fraîcheurs, etc. et avoir une vision plus globale sur le sujet. <p>Cette réorganisation devrait également aller dans le sens d'une relation plus efficace avec les usager-es</p>	<p>=> Un participant souhaite souligner que la question soulevée n'était pas tant celle de mettre en place « un adjoint à l'eau », mais celles des moyens alloués, de l'organisation de la mission Eau, et de la stratégie mise en place sur le sujet.</p> <p>Il fait remarquer qu'à ce titre les réponses apportées lors de la présentation au Conseil municipal n'étaient pas adéquates.</p>
<p>Thématique 2 : « Histoire de l'eau à Grenoble - symbolique, place de l'eau dans la ville, mise en perspectives. »</p>		
<p>8 - Valoriser l'Histoire de l'eau dans l'Histoire de Grenoble</p> <p>Priorité 2</p>	<p>Pour rappel, l'Office de tourisme propose deux visites sur l'eau : une dédiée aux fontaines ornementales, l'autre consacrée à l'histoire des crues de Grenoble. La Ville est d'accord que ce serait intéressant d'aller plus loin sur cette question.</p> <p>=> La préconisation du panel est accueillie favorablement par la Ville qui propose de mettre le projet à l'étude en associant d'autres directions (notamment les Directions des affaires culturelles (DAC) et de l'éducation et la jeunesse (DEJ)) ainsi que l'adjoint à l'Histoire de Grenoble. Il est également proposé que les membres du panel citoyen de cet atelier qui le souhaitent, puissent être associés à ce groupe de travail.</p>	<p>=> Deux participant-es se sont d'ores et déjà proposé-es pour participer à ce groupe de travail</p>



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

Thématique 3 : « Eau et fraîcheur »

9 - Améliorer la végétalisation urbaine pour augmenter la fraîcheur

Priorité 1

Cette préconisation s'inscrit totalement dans la stratégie de végétalisation de la Ville, qui s'articule autour de 5 enjeux : (1) Connaître et protéger le patrimoine végétal ; (2) Végétaliser et désimperméabiliser ; (3) Retrouver le cycle de l'eau, protéger la ressource, la valoriser ; (4) Échanger, former, communiquer ; (5) S'adapter au climat, protéger la biodiversité et expérimenter. (Délibération 5-35564 du 13/05/2024 – accessible [ici](#), p328)

Exemples : la Ville n'a jamais autant protégé les arbres (cf. inscription au PLUi), aussi peu coupé les arbres ; les plantations sont faites de manière groupée (et non isolée). La Ville dès qu'elle le peut, déminéralise les espaces publics, les cours d'école, etc. (ex : plantations aux abords des chronovélos, remplacement du parking sur le parvis du lycée Louise Michel par un parc arboré et végétalisé, réduction des allées au parc Paul Mistral, végétalisation boulevard J. d'Arc, déminéralisation des places de stationnement même lors de simples réaménagements routiers, etc.).

=> La Ville voit dans cette préconisation un enjeu à mieux communiquer, informer sur les raisons de la végétalisation auprès des grenoblois-es.

Quant à la question des espèces plantées, la Ville informe qu'elle est en train d'expérimenter du fait des changements climatiques et de sa situation au carrefour de 3 climats.

La Ville cherche autant que possible à planter des espèces locales mais elle se heurte à plusieurs difficultés : le changement climatique ne permet plus certaines fois la plantation de certaines espèces locales ; il faut aussi diversifier les plantations pour lutter contre les maladies ; de même certaines plantes indigènes poussent sur les hauteurs de Grenoble mais s'adaptent moins à la ville à Grenoble.

La Ville de Grenoble avance à tâtons en expérimentant autour de la diversification et l'adaptation.

Quant aux projets d'ombrage, c'est un axe qui se développe dans la ville, avec des projets tels que l'expérimentation d'une [grande-voile sur le parvis d'Alpes Congrès](#) (projet Vélum), l'installation de voiles d'ombrage au Centre-ville dans le cadre d'un projet du budget participatif (voir [ici](#)), l'expérimentation du prototype d'ombrières de Michelin, etc.

La stratégie de la Ville s'appuie sur 3 objectifs :

(1) l'ombrage temporaire
(2) l'ombrage transitoire (par ex, la création d'une pergola en attendant la pousse d'arbres plantés)

(3) l'ombrage permanent (ex : Place A. Schuman) mais qui peut impliquer des difficultés d'ancrage (en raison du vent, de points d'ancrage sur des bâtiments non publics, tel que pour le Projet Velum qui n'a pas pu se pérenniser).

En revanche, concernant les ombrières sur les parkings, cela n'est pas une priorité de la Ville (sauf en vue d'installer des panneaux photovoltaïques). Il en est de même pour les parcs, pour lesquels la Ville va chercher l'ombre par la végétation.

L'objectif prioritaire reste celui de l'aménagement d'ombrières sur les places (et au cas par cas dans les parcs s'il n'y a pas de végétation présente)

Il est également prévu l'installation de nouvelles bornes fontaines, lorsque que cela est nécessaire dans tout projet de réaménagement.

En revanche, concernant les brumisateurs, la Ville s'inscrit dans une stratégie de « rationalisation » des zones fraîches. Autrement dit, elle s'engage à créer une zone fraîcheur conséquente sur chaque secteur de Grenoble, plutôt que de démultiplier les petits aménagements sans réel apport de fraîcheur, coûteux et difficiles en exploitation. Certains secteurs, type Flaubert, sont néanmoins pourvus d'autres zones fraîches de moindre envergure.

=> Un participant souligne l'importance à favoriser les espèces locales et à rester vigilant aux espèces invasives (telle que cela figure dans leur préconisation)



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

<p>10 - Aménager les quais de l'Isère et du Drac</p> <p>Priorité 2</p>	<p>L'aménagement des berges du DRAC rencontre de nombreuses difficultés du fait de sa dangerosité. Certains aménagements sont néanmoins proposés par le SYMBHI pour inciter à la promenade. La partie sur Fontaine est également plus propice aux aménagements.</p> <p>Concernant l'Isère, nous sommes face à plusieurs problématiques : Pendant l'été, la Ville piétonnise les berges mais elles sont aussi très exposées au soleil, ce qui n'invite pas à s'y poser (ex : Voie Coronato) Quant à l'installation d'aménagements éphémères pour aller vers un « Grenoble Plage », la difficulté vient des aléas climatiques avec des inondations de plus en plus tardives de la Voie Coronato (aujourd'hui jusqu'à début juin) => Par conséquent, la Ville essaye d'accompagner des aménagements plus au-dessus, à l'image du projet « Un pas vers l'eau » sur les quais de la Perrière issu du Budget participatif. Elle s'engage à poursuivre les événements, tels que « l'Été Oh Quais »</p>	
<p>Thématique 4 : « Lutte contre le gaspillage, gestion, récupération des eaux de pluie. »</p>		
<p>11 - Adapter et moderniser les anciennes bornes à eau potable</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Cela est prévu dans le cadre du remplacement et de l'implantation des nouvelles bornes fontaines, pour lesquelles une étude de marché va être relancée (cf. réponse à la préconisation 1)</p>	
<p>12 - Adapter les fontaines ornementales</p> <p>Priorité 2</p>	<p>Les fontaines ornementales en fonctionnement sont pour la plupart déjà en circuits fermés ; à chaque rénovation, elles sont mises en circuit fermé. Seules exceptions : les 3 bassins de Jean Verlhac, Pompidou et Bachelard. Pour le premier un projet est à l'étude pour le basculer en circuit fermé.</p> <p>Les fontaines qui restent à restaurer et mettre en fonctionnement, nécessiteront de revoir leur fonctionnement hydraulique. C'est le cas de la fontaine à 3 vasques (rue Montorge) et de la fontaine du bassin du square Docteur Léon Martin.</p>	
<p>13 - Sensibiliser et mettre en œuvre une campagne d'affichage pour une gestion économe de l'eau</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Aujourd'hui, peu d'actions sont menées sur ce sujet. La Ville propose plusieurs pistes de travail à approfondir : => Mettre à l'étude avec la Direction de la jeunesse et de l'éducation (DEJ) un programme de sensibilisation sur la consommation de l'eau et l'observation de la ressource. => Intégrer un plan de sensibilisation sur l'économie de l'eau dans le cadre du partenariat sur le projet de la MNE (en lien avec l'association 5BirHak) => Travailler avec les associations environnementales en lien avec la DANCVCA => Information: la nouvelle grande aire de jeu qui sera livrée en mai 25 dans le parc Paul Mistral en accompagnement de la rénovation de la tour Perret, a été désignée sur la thématique de la houille blanche et comportera tout un volet de médiation ludique autour de ce sujet.</p>	
<p>14 - Mieux faire connaître et développer l'initiative « Ici »</p>	<p>La Ville est totalement en accord avec cette préconisation qui rejoint le projet de l'application <i>Ici Toiletttes</i>, lancé en septembre 2024, et pour lequel elle s'engage à renforcer la communication.</p> <p>À noter que sur chaque toilette publique, un QR code a été apposé renvoyant à la carte en ligne <i>Ici toilettes</i> et permettant à l'utilisateur de signaler directement les</p>	



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

<p>toilettes »</p> <p>Priorité 2</p>	<p>dysfonctionnements.</p> <p>De même, le partenariat qui lie la Ville à 10 commerces va être prolongé en 2025, avec la perspective de l'augmenter à 15-20 commerçants (+15 000€).</p>	
<p>15 - Développer les bains-douches et services de lingerie solidaire</p> <p>Priorité 1</p>	<p>Le sujet des bains-douches et lingerie solidaires doit être traité en lien avec la Direction de la santé publique et de l'environnement (DSPE), ainsi que le CCAS. => La DANCVCA s'engage à porter ce sujet auprès des autres services.</p> <p>Concernant le site de la Bastille, il existe à ce jour une borne fontaine à chaque départ pédestre de la Bastille (Jardin des Dauphins / place de la Cimaise / au pied de la Casemate), parfois une borne fontaine à mi-chemin (jardin des Dauphins), des points d'eau potable à l'arrivée du téléphérique (sur le parvis et dans les sanitaires) ainsi qu'une borne fontaine sur le glacis.</p> <p>À ce titre, la Ville estime qu'il y a suffisamment de points d'eau sur ce site, et qu'il faut encourager les randonneurs à venir avec une gourde.</p>	
<p>16 - Développer les toilettes pour tous.tes sur la ville de Grenoble</p> <p>Priorité 1</p>	<p>La Ville rappelle qu'il y a beaucoup de sanitaires à Grenoble, en comparaison avec la moyenne nationale, même si un déséquilibre est à déplorer entre les hommes et les femmes. De même, l'accessibilité des toilettes aux PMR est relative et reste à améliorer.</p> <p>Actuellement 150K€ sont investis par la Ville pour le réaménagement ou la création de WC automatiques ou toilettes sèches. A ce budget, doivent être ajoutés 15K€ pour la révision des urinoirs situés boulevard Gambetta (pour les moderniser, notamment en termes d'économie d'eau)</p> <p>La création et la rénovation de toilettes publiques sont pilotées par le schéma directeur des sanitaires (ou dans le cas d'opportunités de réaménagement d'espaces publics).</p> <p>La Ville s'engage à communiquer au panel citoyen son plan directeur de rénovation et développement de toilettes publiques.</p> <p>Les disparités géographiques d'accès aux toilettes publiques sont en train de s'effacer et restent une priorité pour la Ville, dans le cadre de son schéma directeur. Le dispositif <i> Ici Toilettes </i> peut également être un levier pour compenser ce déséquilibre.</p> <p>La Ville travaille également en parallèle sur l'installation d'urinoirs supplémentaires, adaptés aux femmes, notamment lors d'événements festifs et pour combler ou limiter des manques.</p> <p>Concernant l'amplitude des horaires des sanitaires, la Ville rappelle que 70 % des toilettes publiques sont ouvertes 24h/24. Seuls 30 % ont une ouverture partielle (fermées de 22h à 6h). Leur fermeture est souvent le fait de mésusages (squat, drogue, prostitution, etc.) Elle permet d'avoir un sanitaire opérationnel le lendemain matin. La Ville ne souhaite donc pas ouvrir l'ensemble des toilettes 24h/24.</p>	



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

3. Les engagements pris à l'issue de ces premiers éléments de réponse

- L'ensemble de ces réponses sera rendu public sur la Plateforme participative volontairesdegrenoble.fr et servira de feuille de route pour le suivi des préconisations de cet Atelier de projet.
- La Ville de Grenoble s'engage à revenir vers le panel citoyen dans un an pour faire un état des lieux du suivi de ces réponses. D'ici là, elle tiendra informé le panel citoyen des groupes de travail mis en place sur les sujets les concernant. La Ville communiquera également les informations sur lesquelles elle s'est engagée, notamment la cartographie mis à jour des équipements, le schéma directeur des sanitaires, les prototypes des fontaines à eau nouvelle génération après étude de marché.
- Sur demande des participant-es à l'issue de cette réunion, la Ville de Grenoble s'engage à communiquer une note présentant sa stratégie Eau d'ici le premier trimestre 2025, intégrant les éléments de réponse aux préconisations communiquées lors de cette réunion.

4. Les remarques complémentaires concernant cet Atelier de projet

- Un participant demande à ce que soit notifié dans le Rapport de préconisation le détail des votes ayant conduit à son adoption en toute transparence, à savoir préciser tous les votes explicites et implicites, et non seulement mentionner « Deux membres du panel [...] se sont opposés à l'adoption du présent rapport [...] » tel que c'est le cas actuellement (cf. page 2 du Rapport de préconisation)

Complément post-réunion :

Pour rappel, voici la méthode qui a été proposée pour l'adoption du Rapport de préconisation :

Suite à la clôture des amendements, la Ville a envoyé à l'ensemble des membres du panel citoyen la version finale du Rapport de préconisation pour validation (explicite ou tacite).

La Ville a précisé que sans avis contraire émis de la part des membres du panel d'ici le mardi 24 septembre, le Rapport de préconisations de l'Atelier de projet Eau serait adopté par l'ensemble du panel citoyen, dans la version finale tel qu'envoyée. En cas de désaccord de membres du panel, la Ville s'est engagée à porter mention des personnes ayant émis des réserves à cette adoption.

A l'issue du délai, 2 personnes ont signalé de manière explicite qu'elles ne souhaitaient pas adopter le rapport de préconisation. Pour les autres membres du panel citoyen, il n'y a eu aucun mail explicitant leur positionnement. L'adoption du rapport s'est donc faite par accord tacite, avec mention des personnes ne souhaitant pas y être associées.



ATELIER DE PROJET

« Accès à l'eau sur l'espace public »

- Un participant partage sa déception quant au nombre de personnes présentes à cette réunion (9 personnes sur le panel de 31 personnes) et questionne l'assiduité des personnes ayant été tirées au sort lors de cet atelier et leur place quant aux prochains Ateliers de projet.
Une autre participante souligne que la question de l'assiduité s'est posée également du côté des membres issus des CCI.

Complément post-réunion :

Pour rappel, les taux de présence aux 3 séances selon l'origine du recrutement, figurent dans le Rapport de préconisation (page 7).

Compte-rendu rédigé par le Service Vie Associative et Citoyenne
Contact : democratie-locale@grenoble.fr